

# AVIGNON

Ville d'exception

DGA PILOTAGE DES RESSOURCES

ET DE LA PERFORMANCE

Pôle des Affaires Juridiques

Service des Assemblées

CL

## ARRÊTE

PORANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR ALEXANDRE VENON, INGENIEUR  
DIRECTEUR DE LA PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- VU la délibération N° 5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- VU l'arrêté du 12 janvier 2024, portant recrutement par voie de mutation de M. Alexandre VENON dans le grade d'Ingénieur,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Alexandre VENON dans le grade d'Ingénieur, Directeur de la Propreté de l'Espace Public, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de sa direction :

- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

**Article 2 :** L'ordonnateur délègue à M. Alexandre VENON, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 4.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de sa direction.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 23 MARS 2025  
Le Maire,  
Cécile HELLE

Pour ampliation



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cécile Helle".

Parvenu en Préfecture le : 16/01/2026  
Affiché le : 19/01/2026

Notifié le : 07/01/2026  
Signature : A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J.A." and "AVIGNON".